Adequity

STEEPENER NOTE OCTOBRE 2022

- Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. **Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance[1], ci-après le « titre » ou le « produit »**
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement**
- **Code ISIN :** FR001400C1B7
- **Durée d'investissement conseillée :** 8 ans (hors cas de remboursement anticipé)
- **Période de commercialisation :** Du 22/07/2022 au 31/10/2022 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/10/2022
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement de taux**
- **Éligibilité :** Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation[2]
- **Produit émis par SG Issuer[3], véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

[1] L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

[2] L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[3] Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 29/07/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Placement financier destiné aux investisseurs de détail

SOCIETE GENERALE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans. Le remboursement du produit « Steepener Note Octobre 2022 » est conditionné à l'évolution du différentiel de ces deux taux (CMS EUR 30 ans moins CMS EUR 5 ans).

Le « Steepener Note Octobre 2022 » présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement de l'intégralité du capital initial** à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur quelle que soit l'évolution des taux.
- **Un coupon inconditionnel de 13%,** quelle que soit l'évolution des taux[1] CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, versé le plus tôt entre la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et la date d'échéance.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 2 à 7, après une période de notification aux investisseurs de 10 jours ouvrés, offrant un remboursement de l'intégralité du capital initial.
- À partir de l'année 3, en l'absence de remboursement anticipé préalable au gré de l'Émetteur, **un coupon annuel variable[1] égal à 3 fois la différence** entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans avec un minimum de 0%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/10/2022 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Steepener Note Octobre 2022 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/10/2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**
Le produit « Steepener Note Octobre 2022 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Steepener Note Octobre 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

[1] Les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans sont observés aux dates de constatation annuelle. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un coupon inconditionnel de 13%[1], quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, versé le plus tôt entre la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et la date d'échéance.
- À l'issue des années 3 à 8, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur sécurise un coupon variable égal à 3 fois la différence entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans avec un minimum de 0%, versé le plus tôt entre la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et la date d'échéance.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité de son capital, quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, majoré du coupon inconditionnel de 13% et des coupons variables éventuellement sécurisés.
- Ce produit intègre un effet de levier offrant un coupon variable potentiellement plus élevé comparé à un produit sans effet de levier.

INCONVÉNIENTS

- **Ce produit comporte un risque de perte en capital en cours de vie**. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (c'est à dire, en particulier, en gardant la date de maturité initiale) seront moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- De manière plus exceptionnelle, l'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à l'issue des années 2 à 7, même si la différence entre le taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est en hausse.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 8 ans.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- De l'année 3 à l'année 8, si la différence entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est toujours négative, aucun coupon ne sera sécurisé et cela même si les taux sont globalement en hausse.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

Quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, l'investisseur reçoit[1] le plus tôt entre la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et la date d'échéance :

Un coupon inconditionnel de 13%

MÉCANISME DE SÉCURISATION DU COUPON VARIABLE

À l'issue des années 3 à 8, en l'absence de remboursement anticipé préalable au gré de l'Émetteur, l'investisseur sécurise[1] :

Un coupon variable potentiel correspondant à
3 fois la différence entre les taux CMS EUR 30 ans* et CMS EUR 5 ans*
(avec un minimum de 0%)

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ POSSIBLE AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des années 2 à 7, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation.
L'investisseur sera alors notifié 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé[2].
L'investisseur reçoit[1] à la date de remboursement anticipé[2] :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 13%
+
Les coupon variables potentiellement sécurisés (si le remboursement est activé à l'issue des années 3 à 7)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (c'est à dire, en particulier, en gardant la date de maturité initiale) seront moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance, le 31/10/2030, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'investisseur reçoit[1] :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 13%
+
Les coupons variables potentiellement sécurisés (défini ci- dessus)

*Le niveau des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans retenu au titre de chaque année est observé à la date de constatation annuelle correspondante[2].

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans

Possibilité de remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sécurisation du coupon variable

Valeur de remboursement du produit

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Différentiel négatif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 8

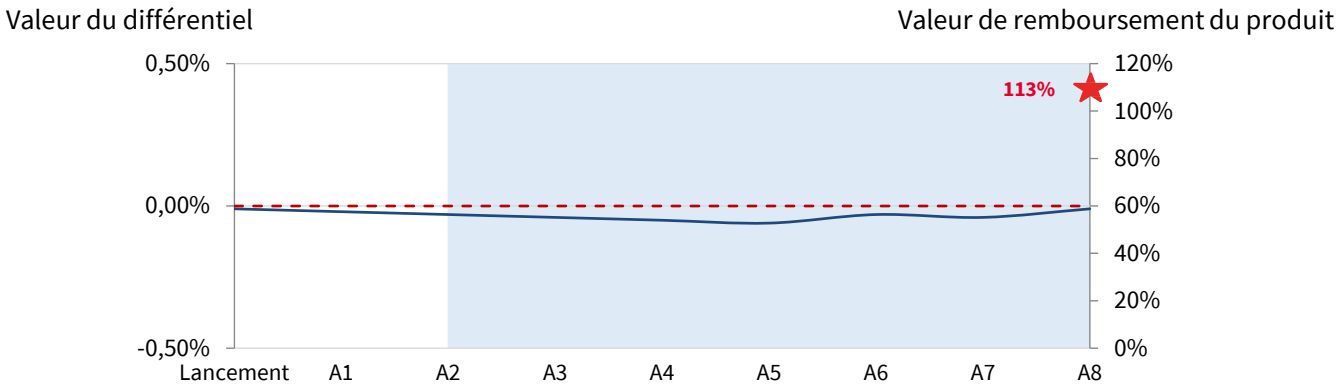

SCÉNARIO MÉDIAN

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 8

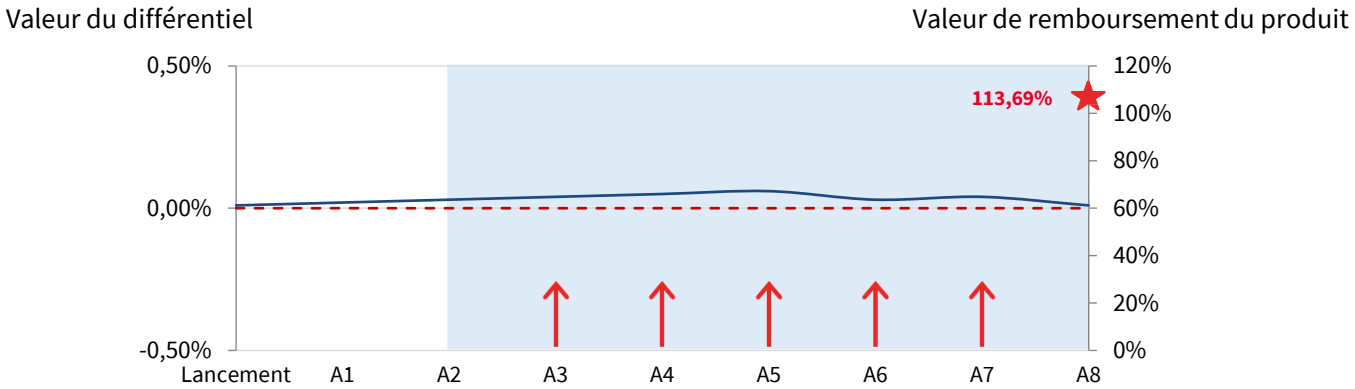

SCÉNARIO FAVORABLE

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans avec activation du remboursement anticipé

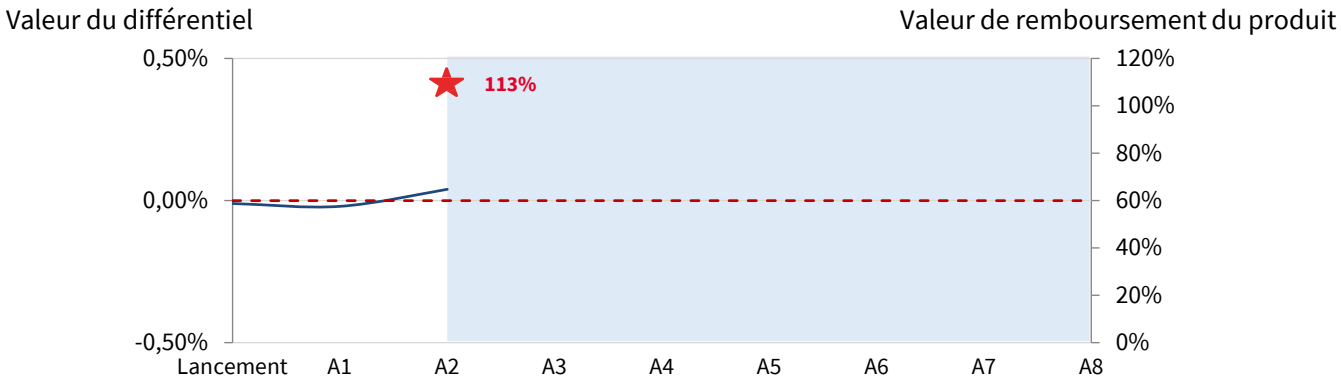

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Différentiel négatif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 8

- À l'issue des années 3 à 8, le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est négatif. **L'investisseur ne sécurise[1] donc aucun coupon au titre de ces années.**
- À l'issue des 8 ans, l'investisseur reçoit[1] l'intégralité de son capital initial majorée d'un coupon inconditionnel de 13%, soit 113% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 1,54%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 0,52%.

SCÉNARIO MÉDIAN

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 8

- À l'issue des années 3 à 8, le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est positif (soit respectivement 0,04% ; 0,05% ; 0,06% ; 0,03% ; 0,04% ; 0,01%). **L'investisseur sécurise[1] donc un coupon variable égal à 3 fois la différence entre les 2 taux** (soit respectivement 0,12% ; 0,15% ; 0,18% ; 0,09% ; 0,12% ; 0,03%) **au titre de chacune de ces années.**
- À l'issue des 8 ans, l'investisseur reçoit[1] l'intégralité de son capital initial majorée d'un coupon inconditionnel de 13% ainsi que les coupons variables sécurisés précédemment, soit 113,69% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 1,62%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 0,60%.

SCÉNARIO FAVORABLE

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans avec activation du remboursement anticipé

- À l'issue de l'année 2, l'émetteur rembourse le produit par anticipation. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un coupon inconditionnel de 13%, soit 113% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 6,29%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,23%.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ZOOM SUR LES TAUX EUR CMS 30 ANS ET CMS EUR 5 ANS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Les taux CMS EUR à 30 ans et CMS EUR à 5 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 5 ans.

En période de politique monétaire neutre ou accommodante, l'écart entre les taux longs et les taux courts est généralement positif. Par contre, une politique monétaire très restrictive (taux courts élevés), pour freiner l'inflation par exemple, peut donner lieu à une courbe des taux inversée (taux courts supérieurs aux taux longs).

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

NIVEAUX HISTORIQUES DES TAUX EUR CMS 30 ANS ET CMS EUR 5 ANS

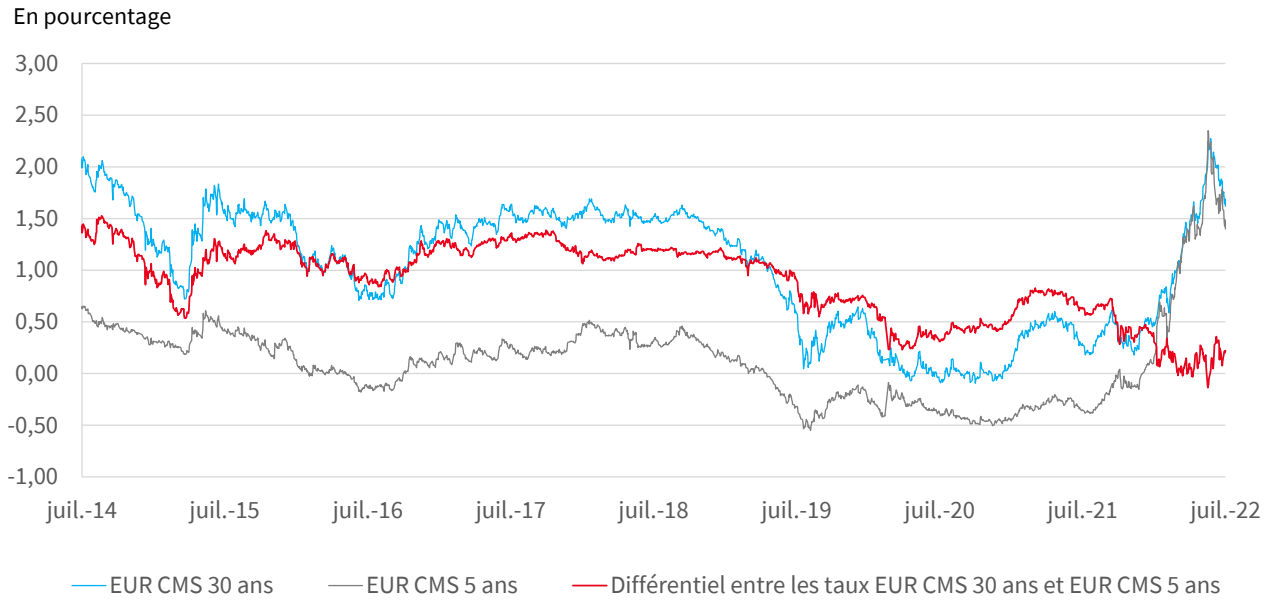

Source : Bloomberg, au 29/07/2022

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance. Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d''échéance**
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 29/07/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400C1B7
Sous-jacents	Taux CMS EUR 30 ans (tel qu'observé à 11h sur la page Bloomberg – EUAMDB30 Index) Taux CMS EUR 5 ans (tel qu'observé à 11h sur la page Bloomberg – EUAMDB05 Index)
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus)
Protection du capital	Oui, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé uniquement
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 22/07/2022 au 31/10/2022. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/10/2022. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR
Date d'émission	31/10/2022
Date d'échéance	31/10/2030
Dates de constatation annuelle des taux	24/10/2025 ; 26/10/2026 ; 25/10/2027 ; 24/10/2028 ; 24/10/2029 ; 24/10/2030
Dates de versement du coupon inconditionnel	Le plus tôt entre la date de remboursement anticipé automatique et la date d'échéance
Dates de versement des coupons variables	Le plus tôt entre la date de remboursement anticipé automatique et la date d'échéance
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	31/10/2024 ; 31/10/2025 ; 02/11/2026 ; 01/11/2027 ; 31/10/2028 ; 31/10/2029
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31/10/2022 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un **« Cessionnaire Autorisé »** signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés.** Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/

Adequity

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING

17 cours Valmy - 92987
Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société Anonyme au capital de
1 066 714 367,50 euros au 1er août 2019
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

C'EST VOUS L'AVENIR SOCIETE GENERALE